

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS**

SÉANCE DU 12 AVRIL 2011 – 19 H 30

Etaient absents : Caroline JULLIEN, Claire MOURABY, Olivier LE BRIZ

1/ Approbation du Compte de Gestion de la Commune et de son Compte Administratif 2010

Mme Monique FAURE, maire, soumet au conseil municipal le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2010, transmis par M. CHAILLET Mickaël, receveur municipal, lequel se trouve en concordance avec notre compte administratif, et dont les résultats globaux s'établissent comme suit :

Libellés	Dépenses ou déficit d'investissement	Recettes d'investissement	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Résultats reportés de 2009		17 844. 72		71 862.04
Opérations exercice 2010	628 105. 93	501 847. 06	368 312. 93	439 478. 68
TOTAUX	628 105. 93	519 691. 78		511 340. 71
Résultats clôture				
Totaux cumulés				
Résultats définitifs 2010	108 414. 15			143 027. 78

Après lecture et délibération, le conseil municipal approuve le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2010 établi par M. le receveur municipal ainsi que le compte administratif.

2/ Approbation du Budget Primitif Commune 2011

Le budget prévisionnel pour 2011 est équilibré et approuvé comme suit :

Dépenses et recettes de Fonctionnement : 448 707,63€

Dépenses et recettes d'Investissement : 707 340,15€

3/ Approbation du Compte administratif 2010 du CCAS

Les résultats de l'exercice 2010 sont approuvés comme suit :

Recettes : 2 300,00€ + excédent reporté de 2009 : 759,90€ = 3 059,90€

Dépenses : 2 078,40€

Excédent de clôture : 981,50€

4/ Approbation du BP CCAS 2011

Le budget prévisionnel pour 2011 est équilibré et approuvé comme suit :

Dépenses et recettes de Fonctionnement : 3 021,50€

5/ Taux d'imposition 2011

Le conseil municipal, dans le cadre du vote du budget primitif 2011, fixe les taux d'imposition suivants :

Taxe d'habitation	12. 20 %
Foncier bâti	17. 20 %
Foncier non bâti	41 00 %

6/ Enfouissement des lignes au Port

Madame le Maire informe le conseil que le programme d'enfouissement des lignes au port n'a pas été retenu pour 2011 et qu'il sera représenté pour une inscription en 2012.

Pour ce faire il doit se prononcer sur le nouveau chiffrage ci-dessous proposé par le SE 38 : montant des travaux 210 829 € ht dont 88 000 € ht à charge de la commune.

7/ Questions diverses

- Madame le Maire fait part de l'arrêté interdisant l'accès à la Chapelle d'Armieux et au parking situé en dessous, suite aux éboulements du 4 avril 2011.
- Déclaration de travaux pour transformation d'un garage en buanderie au Port
- Madame le Maire informe que des travaux doivent être réalisés sur le toit de l'école.